



*OTIS Organization of Teratology Information Specialists  
Traduction française pour le centre IMAGE (Info-Médicaments en Allaitement et  
Grossesse), avec la permission d'OTIS*

Pour obtenir de plus amples renseignements sur OTIS ou sur un service d'information sur la tératologie de votre région, téléphonez à OTIS au (866) 626-6847 (service en anglais) ou consultez le site [www.OTISpregnancy.org](http://www.OTISpregnancy.org).

## La varicelle et la grossesse

Les renseignements fournis ici vous aideront à déterminer si le fait, pour une femme, d'avoir été atteinte de la varicelle durant la grossesse comporte des risques pour le fœtus. Toute femme enceinte court un risque de 3 à 5 pour cent de donner naissance à un bébé présentant une anomalie congénitale. **Les informations contenues dans ce bulletin ne doivent pas remplacer les avis et conseils donnés par les professionnels de la santé.**

### *Qu'est-ce que la varicelle ?*

La varicelle est une infection virale qui touche le plus souvent les enfants. Les éruptions cutanées en constituent le symptôme le plus courant et celles-ci se manifestent d'abord par des points ou boutons rougeâtres. Ces points forment des vésicules qui finissent par cicatriser. De nouveaux boutons apparaissent sur une période de trois à cinq jours. Avant l'apparition de l'éruption cutanée, on observe souvent de la fièvre et des douleurs aux membres. Dix à quinze pour cent des adolescents et des adultes qui contractent la varicelle développent une pneumonie.

### *Est-ce que la varicelle est contagieuse ?*

Oui, la varicelle est extrêmement contagieuse. La personne atteinte est contagieuse un ou deux jours avant l'éclosion de la maladie et jusqu'à la cicatrisation de tous ses boutons. Si vous n'avez jamais contracté la varicelle, vous avez neuf chances sur dix de l'attraper si quelqu'un habitant chez vous est atteint. L'infection se contracte moins aisément si l'exposition a lieu ailleurs qu'à la maison, par exemple à l'école. La période qui s'écoule entre l'exposition à la varicelle et l'apparition des symptômes s'appelle « période d'incubation ». Dans le cas de la varicelle, la période d'incubation est de sept à vingt et un jours.

### *Je ne pense pas avoir déjà eu la varicelle mais j'y ai été exposée récemment. Que devrais-je faire ?*

La première chose à faire est de demander au médecin d'effectuer une analyse sanguine afin de voir si vous possédez des anticorps contre le virus de la varicelle. Jusqu'à 95 pour cent des femmes qui ne savent pas si elles ont déjà contracté la varicelle ou qui pensent ne jamais l'avoir contractée possèdent de tels anticorps, comme le révèlent les analyses sanguines.

Si l'analyse sanguine révèle que vous ne possédez pas d'anticorps contre le virus de la varicelle, vous n'êtes pas immunisée. Et ne l'étant pas, vous risquez de contracter la maladie. Si c'est votre cas, vous pouvez recevoir, après une exposition directe à la maladie, des immunoglobulines contre la varicelle et le zona (« VZIG »). Le VZIG est un produit sanguin qui contient des quantités élevées d'anticorps contre la varicelle. Le VZIG atténue les symptômes de l'infection à la varicelle. Dans certains cas, le VZIG peut même aider à prévenir l'infection. Des experts affirment que la varicelle est plus grave durant la grossesse et recommandent aux femmes enceintes non immunisées ayant subi une exposition directe à la maladie de prendre du VZIG. Le VZIG doit être administré le plus tôt possible durant les quatre jours suivant la première exposition. On ne sait pas si le VZIG aide à prévenir la varicelle chez le fœtus. Ce produit ne semble pas causer d'anomalies congénitales.

***Je suis enceinte et viens d'être exposée à la varicelle. J'ai déjà eu la varicelle alors que j'étais enfant. Est-ce que mon bébé court des risques ?***

Lorsqu'on contracte la varicelle, on développe des anticorps contre le virus. Ces anticorps séjournent longtemps dans l'organisme et immunisent contre la varicelle. Une personne immunisée ne contractera vraisemblablement pas la maladie si elle y est exposée de nouveau. Mais vous devez être certaine que c'est bien la varicelle que vous avez eue et non pas une autre maladie d'enfant.

***J'ai contracté la varicelle à la dixième semaine de ma grossesse. Est-ce que mon bébé court des risques accrus de souffrir d'anomalies congénitales ?***

La plupart des bébés nés de mères ayant eu la varicelle durant la grossesse sont normaux. Toutefois, un à deux pour cent des bébés nés de mères ayant souffert de la varicelle durant la grossesse présentent une ou plusieurs anomalies congénitales attribuables à cette l'infection.

Une fois sur quatre, le virus qui cause la varicelle infecte le fœtus. Parfois, l'infection du fœtus est à l'origine d'un tableau d'anomalies congénitales appelé embryopathie du virus de la varicelle. Les anomalies congénitales observées sont des cicatrices, des problèmes de vision, des troubles de la croissance, le défaut de croissance d'un bras ou d'une jambe, la microcéphalie, un retard de développement mental. Certains bébés peuvent ne présenter qu'un seul de ces symptômes, tandis que d'autres les auront tous.

Les risques d'anomalies congénitales sont au maximum lorsque la mère contracte la maladie entre la huitième et la vingtième semaine de la grossesse. Les risques d'anomalies congénitales dues à une varicelle contractée durant le premier trimestre de la grossesse se situent entre 0,5 et un pour cent. Lorsque la varicelle éclate entre la treizième et la vingtième semaine de grossesse, ces risques s'élèvent à deux pour cent.

***Est-ce que des tests effectués durant la grossesse permettent de découvrir si mon bébé souffre d'anomalies congénitales découlant de la varicelle ?***

Grâce à l'échographie ciblée, le médecin peut obtenir des vues détaillées du fœtus. Entre la dix-huitième et la vingtième semaine de la grossesse, le médecin peut voir les malformations des membres et les problèmes cérébraux susceptibles d'avoir été causés par la varicelle. Il faut habituellement procéder à plusieurs échographies pour détecter les problèmes de croissance. L'échographie peut parfois révéler un excédent de liquide amniotique, des troubles hépatiques ou un œdème prononcé du fœtus, symptômes éventuellement causés par la varicelle. L'échographie ne permet pas de repérer toutes les anomalies congénitales causées par la varicelle durant la grossesse.

***Je dois accoucher dans trois semaines et je viens d'être exposée à la varicelle. Est-ce que le fait de contracter la varicelle à ce stade de ma grossesse expose mon bébé à des risques particuliers ?***

Si vous contractez la varicelle moins de cinq jours avant l'accouchement ou un jour ou deux après la grossesse, il y a une chance sur quatre ou sur cinq que votre bébé contracte lui aussi la varicelle. Une varicelle contractée à ce stade de la vie s'appelle « varicelle congénitale ». La varicelle congénitale peut être très grave, et il y a trente pour cent de chances que le bébé en meure s'il ne reçoit pas de VZIG.

Si la varicelle apparaît entre le sixième et le vingt et unième jour précédant la grossesse, votre bébé risque de contracter la varicelle congénitale. Toutefois, comme votre bébé hérite d'une partie des anticorps que vous venez de développer contre la maladie, la varicelle congénitale prendra sans doute une forme atténuée.

***Zona - Qu'est-ce que le zona ?***

Quand un individu a déjà eu la varicelle, le virus continue de séjourner dans les nerfs de sa moelle épinière. Si le virus se trouve réactivé, il provoque l'apparition du zona. Le zona se

manifeste par l'éruption de vésicules douloureuses dans certaines régions du corps.

***Mon collègue de travail est atteint du zona. Est-ce que mon bébé court des risques ?***

Si vous avez déjà été atteinte de la varicelle, vous possédez des anticorps contre le virus. Comme il s'agit du même virus qui cause le zona, vos anticorps empêchent le virus de se multiplier dans votre organisme. Le fait d'être en contact avec une personne atteinte du zona ne fera pas en sorte que vous contracterez cette maladie ou la varicelle, et votre bébé ne court donc aucun risque. Si vous n'êtes pas immunisée contre la varicelle, il y a un très faible risque que vous la contractiez. Le zona étant habituellement limité à certaines régions du corps, il est rare que le virus se propage dans l'air. Cependant, l'infection peut être déclenchée par un contact direct avec les éruptions cutanées du zona.

***Je suis enceinte de huit semaines et je viens de contracter le zona. Est-ce que cette maladie peut causer des dommages à mon bébé ?***

Dans le cadre d'une vaste étude portant sur l'exposition au virus de la varicelle durant la grossesse menée auprès de 366 femmes enceintes qui avaient contracté le zona, on n'a pas mis en évidence de dommages au fœtus.

***Vaccin antivarielleux - Je n'ai jamais eu la varicelle et viens de recevoir le vaccin antivarielleux. Combien de temps dois-je attendre avant de devenir enceinte ?***

Le fabricant du vaccin recommande d'attendre trois mois avant de tenter de concevoir. Cette période est conforme au temps d'attente exigé avec les autres vaccins à base de virus actif. Certaines personnes développent des éruptions cutanées à la suite du vaccin antivarielleux. En présence d'une éruption cutanée, il est possible d'infecter d'autres personnes. L'*American Academy of Pediatrics* recommande aux femmes ayant reçu le vaccin antivarielleux d'attendre un mois avant de tenter de devenir enceinte. On a

signalé le cas de bébés normaux nés de femmes ayant conçu un mois ou moins après avoir reçu le vaccin.

***Je suis enceinte de six semaines. J'ai reçu le vaccin antivarielleux la semaine passée. Est-ce que cela peut être dommageable pour mon bébé ?***

Le fabricant du vaccin a compilé un registre des femmes enceintes ayant reçu le vaccin. En mars 2002, on avait recueilli des données portant sur 462 femmes vaccinées ; on n'a pas noté d'augmentation du taux de malformations importantes dépassant le taux normal de 3 à 5 % et on n'a pas signalé d'autres effets indésirables.

***Je suis enceinte et je n'ai jamais eu la varicelle. Y a-t-il des inconvénients à ce que mon enfant reçoive le vaccin ?***

Le vaccin contient un virus de la varicelle actif mais affaibli. Après avoir reçu le vaccin, certaines personnes développent une éruption cutanée. C'est seulement en présence de cette éruption cutanée qu'il existe un risque de contaminer autrui. Les enfants dont le système immunitaire est affaibli (par exemple à la suite d'un traitement anticancéreux) peuvent transmettre le virus à d'autres personnes. Celles-ci contractent alors une forme atténuée de la varicelle. Jusqu'à présent, on ne connaît pas de cas de varicelle apparus suivant une exposition à des enfants sains vaccinés contre la varicelle. L'*American Academy of Pediatrics* affirme que la grossesse de la mère ou d'un autre membre de la famille n'est pas une raison pour éviter d'administrer le vaccin à un enfant.

Août 2002. © OTIS. Reproduit avec la permission de l'auteur.

***Références bibliographiques :***

Bai PVA, TJ John. Congenital skin ulcers following varicella in late pregnancy. *J Pediatr*, 1979; vol. 94, p. 65.

Balducci J et coll. Pregnancy outcome following first-trimester varicella infection. *Obstet Gynecol*. 1992; vol. 79, p. 5.

Bialecki C, HM Feder. Questions and controversies about varicella-zoster infections. *Hosp Prac* 1989.

Brunell PA. Varicella in the womb and beyond. *Pediatr Inf Dis*, 1990, vol. 9, p. 770.

Committee on Infectious Diseases. Recommendations for the use of live attenuated varicella vaccine. *Pediatr*, 1995, vol. 95, p. 791.

Enders G et coll. Consequences of varicella and herpes zoster in pregnancy: Prospective study of 1739 cases. *Lancet*, 1994, vol. 343, p. 1547.

Enders G. Varicella-zoster virus infection in pregnancy. *Prog Med Virol*, 1984, vol. 29, p. 166.

Freij BJ, JL Sever. Herpes virus infections in pregnancy. *Clin Perinatol*, 1988, vol. 15, p. 203.

Gershon AA. Varicella vaccine. *Isr J Med Sci*, 1994, vol. 30, p. 482.

Higa K et coll. Varicella-zoster virus infections during pregnancy: Hypothesis concerning the mechanisms of congenital malformations. *Obstet Gynecol*, 1987, vol. 69, p. 214.

Jones KL, KA Johnson, CD Chambers. Offspring of women infected with varicella during pregnancy: A prospective study. *Tera*, 1994, vol. 49, p. 29.

Laforet EG, CL Lynch. Multiple congenital defects following maternal varicella: Report of a case. *N Engl J Med*, 1974, vol. 236, p. 534.

Merck Vrivax Registry Report Mars 2002.

Paryani SG, AM Arvin. Intrauterine infection with varicella-zoster virus after maternal varicella. *N Engl J Med*, 1986, vol. 314, p. 1542.

Pastuszak AL et coll. Outcome after maternal varicella infection in the first 20 weeks of pregnancy. *N Engl J Med*, 1994, vol. 330, p. 901.

Preblud SR et coll. Varicella-zoster infection in pregnancy. *N Engl J Med*, 1986, vol. 315, p. 1416.

Prober CG et coll. Consensus: Varicella-zoster infections in pregnancy and the perinatal period. *Pediatr Inf Dis J*, 1990, vol. 9, p. 865.

**Registre des laboratoires de recherche de Merck sur Vrivax : 1 800 986-8999**